

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 25 AVRIL 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 18 AVRIL 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-20

OBJET : Approbation de la mise en œuvre de la convergence tarifaire pour le service public de l'assainissement de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement

affichée le

15/05/2017

L'an deux mille dix-sept, vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit avril deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,

LE


Le Président

05/05/2017

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;



CONSIDERANT que le territoire de la Régie Assainissement Nord Caraïbes était géré par trois maîtres d'ouvrage différents ;

CONSIDERANT que sur ces territoires, la tarification du service public de l'assainissement était différente ;

CONSIDERANT le processus déjà initié par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) depuis 2015, pour une harmonisation de la fréquence de facturation et de la tarification ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CANGT, en sa séance du 29 juin 2015, sur le principe d'un lissage des tarifs de l'assainissement sur son territoire ;

CONSIDERANT le changement de mode de gestion et le passage de la délégation de service public à la gestion en régie à personnalité morale et autonomie financière du service public de l'assainissement ;

CONSIDERANT les nouvelles simulations tarifaires réalisées par les services de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT l'interdiction de modification tarifaire lorsque la période de consommation est entamée ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents et une abstention (Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur le territoire de la Régie Assainissement Nord Caraïbes à compter du deuxième semestre 2017 ;

ARTICLE 2: Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,



Le Président,

Rénalt SIOUMANDAN



RéNoC-Assainissement
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 265 00017
Tél. : 05 90 24 83 56